

Objectifs

- Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux
- Approfondir vos connaissances du guide technique
- Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Public concerné

- **CONCEPTEUR** : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargés d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géo référencement de réseaux)
- **ENCADRANT** : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux

Moyens et méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques, d'études de cas
- Manuel de formation
- Supports divers
- évaluation formative

Pré requis

- Maîtriser le Français parlé et écrit

Durée

- 1 jour (7h)
- Durée de la formation 7h
- Durée du test 1h

Contenu

1/ Théorie

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT- DICT- Principaux points de repaires
- La réglementation AIPR ; Evaluation
- Définition et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT- DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT –DICT conjointes) Evaluation
- DT suivie d'une DICT :
 - . Préparation du projet ; Evaluation
 - . Préparation des travaux
- DT – DICT conjointes – « Régime simultané » ; Evaluation
- L'exécution des travaux :
 - . Le marquage-piquetage ; Evaluation
 - . Cas particulier des travaux urgents – « ATU » ; Evaluation
 - . Application du « guide technique » ; Evaluation
 - . La reconnaissance sur le terrain ; Evaluation
 - . En cas de dommage, d'arrêt de chantier ; Evaluation

2/ Examen QCM

- Evaluation de compétences par QCM - AIPR
- A l'issue du temps imparti, les candidats devront quitter leur poste(PC)
- Laisser en l'état le questionnaire, terminé ou non.
- En cas de réussite à l'examen, l'attestation est valable 5 ans

